

BROCANTE HENONVILLE



Organisée par l'Ecole Buissonnière

le 2 octobre 2016
dans le parc du château

BOISSONS ET RESTAURATION SUR PLACE
(assurée par "l'Ecole Buissonnière")

Réservations et inscriptions
auprès de Cécile

06 72 43 05 11



Réservation minimum: 2 m linéaires
Hénonvillois: 4 €
Extérieurs: 5 €
Professionnels: 10 €

Accueil de 6H00 à 8H00 au plus tard

Ne pas jeter sur la voie publique

EXTRAIT DU REGLEMENT
BROCANTE - HENONVILLE – 2 octobre 2016
organisée par « l'Ecole Buissonnière »
Association loi 1901



LE REGLEMENT INTEGRAL EST A CONSULTER SUR LE SITE DE L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE <http://ecolebuissonniere.com>

1. Les réservations pourront être prises par téléphone au **06 72 43 05 11**. Elles ne seront effectives qu'à réception du règlement, CB à l'ordre de l'Ecole Buissonnière, au plus tard le 29 septembre 2016 à :
Cécile FOS, 36 rue du Mesnil 60119 HENONVILLE
IMPERATIF : Vous devrez fournir avec la réservation jointe une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité de la personne inscrite.
2. Toute inscription incomplète au 1^{er} octobre 2015 ne sera pas prise en compte.
3. Prix des emplacements (réservation minimum de 2 m linéaires)
 - Hénonvillois : 4 € le mètre linéaire
 - Extérieurs : 5 € le mètre linéaire
 - Professionnels : 10 € le mètre linéaire
6. Le jour de la brocante, les exposants particuliers devront être munis d'une pièce d'identité, et les professionnels de leur carte pro (ou extrait Kbis). Sans ces pièces, les exposants ne seront **ni acceptés, ni remboursés** de leurs frais d'inscription.
7. Conformément à la législation en vigueur, les participants non professionnels attestent sur l'honneur qu'ils ne participent pas à plus de deux brocantes dans l'année et qu'ils ne vendent que des objets personnels et usagés.
8. Aucune marchandise neuve à la vente, y compris pour les professionnels.
11. Aucune vente de boissons, confiseries ou autres denrées alimentaires n'est autorisée.
12. Les loteries et pêches à la ligne ne sont pas autorisées.
16. L'accueil des participants se fera à partir de 6h00 et jusqu'à 8h00 **au plus tard**.
17. Fin de la brocante à 17 h 30. Les exposants s'engagent à ne pas quitter la brocante avant l'heure prévue, sauf exception accordée par l'organisateur.
18. En cas de mauvais temps ou de non occupation de stand, les exposants ne seront pas remboursés des frais d'inscription.

Bulletin d'inscription BROCANTE HENONVILLE 02/10/2016

Nom et prénom :
(et Raison Sociale pour les professionnels)

N° pièce d'identité de la personne tenant le stand :

lieu de délivrance :

Adresse complète :

Téléphone : Email :

Pour les professionnels : Extrait Kbis Lieu :

Métrage souhaité (mini 2 mètres) : Montant réservation :

Règlement joint par : espèce – chèque (rayer la mention inutile)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la brocante d'HENONVILLE et m'engage à le respecter.

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux brocantes cette année.

Date et signature :